



**TARIFS JOURNALIERS
MAS / USLD / EHPAD
à compter du 1^{er} janvier 2024**



TARIFS JOURNALIERS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS DE LONGUE DURÉE (ESLD) ET LES ÉTABLISSEMENTS HÉBERGEANT DES PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)



• SITE DE MULHOUSE

- ✓ **SOINS DE LONGUE DURÉE : 138 LITS**, dont 108 lits à la MMPA et 30 lits de psychogériatrie au Hasenrain
 - arrêté de la Collectivité Européenne d'Alsace n° 2023-0042 du 23/01/2023 (HEBERGEMENT ET DÉPENDANCE)
 - arrêté ARS n° 2023-2816 du 02/06/2023 (SOINS)
- ✓ **E.H.P.A.D. : 117 LITS**, dont : 80 lits, anciennement unité de soins de longue durée et 77 lits
 - arrêté de la Collectivité Européenne d'Alsace n° 2023-0041 du 23/01/2023 (HEBERGEMENT ET DÉPENDANCE)
 - arrêté ARS n° 2023-1825 du 06 /12/ 2023 (SOINS)

libellés	E.S.L.D. (138 lits)	E.H.P.A.D.	
		80 places transférées de l'USLD	37 places MMPA
	à c / 01.02.2023	à c / 01.02.2023	
HÉBERGEMENT :			
- Résident de plus de 60 ans : . Chambre à 1 lit	65,41 €	66,52 €	47,12 €
. Chambre à 2 lits	61,98 €	62,64 €	-
- Résident de moins de 60 ans : . Chambre à 1 lit	91,20 €	84,07 €	64,67 €
. Chambre à 2 lits	87,77 €	80,18 €	-
DÉPENDANCE :			
- GIR 1-2	28,90 €	21,95 €	
- GIR 3-4	18,34 €	13,93 €	
- GIR 5-6	7,93 €	6,45 €	
PRIX DE JOURNÉE À LA CHARGE DU RÉSIDENT :			
. Chambre à 2 lits	73,34 €	72,97 €	53,57 €
. Chambre à 2 lits	69,91 €	69,09 €	-
- Résident de moins de 60 ans : . Chambre à 1 lit	91,20 €	84,07 €	64,67 €
. Chambre à 2 lits	87,77 €	80,18 €	-
CARENCE 3 JOURS :			
- Résident de plus de 60 ans : . Chambre à 1 lit	65,41 €	66,52 €	47,12 €
. Chambre à 2 lits	61,98 €	62,64 €	-
- Résident de moins de 60 ans : . Chambre à 1 lit	91,20 €	84,07 €	64,67 €
. Chambre à 2 lits	87,77 €	80,18 €	-
RÉSERVATION :			
- Résident de plus de 60 ans : . Chambre à 1 lit	45,41 €	46,52 €	27,12 €
. Chambre à 2 lits	41,98 €	42,64 €	-
- Résident de moins de 60 ans : . Chambre à 1 lit	71,20 €	64,07 €	44,67 €
. Chambre à 2 lits	67,77 €	60,18 €	-
SOINS :			
	à c / 01.03.2018	à c / 01.01.2024	
- hébergement permanent		62,07 €	
- hébergement temporaire			
Tarif unique	83,84 €		

	Tarifs 2023	% en hausse	Tarifs 2024
Du 1 ^{er} jour suivant le décès au 6 ^{ème} jour inclus	Tarifs « réservation » applicables à chaque site		Tarifs « réservation » applicables à chaque site
Après le 6 ^{ème} jour du décès du patient EHPAD par jour	10,00 euros		10,00 euros

En application de l'article R.314-119-III du CASF, et conformément au contrat de séjour validé en conseil de surveillance du 26/06/2023, une prestation de « réservation » est facturée jusqu'à ce que les objets personnels du résident (visés ici : les meubles) aient été retirés de la chambre, au maximum sur une durée de 6 jours suivant le jour du décès. A compter du 7^{ème} jour après le décès : si les objets personnels du résident (visés ici : les meubles) n'ont pas été récupérés par l'entourage (cf article 9.2 du contrat), une prestation « stockage de mobilier » est facturée.

TARIFS JOURNALIERS POUR LA MAISON D'ACCUEIL SPECIALISÉE

(Décision tarifaire N° 2023-2167 du 08/12/2023)

MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	à c / 01.01.2024
- M.A.S. (Maison d'Accueil Spécialisée pour patients cérébrolésés en situation de dépendance totale)	307.59 €

TARIFS JOURNALIERS EHPAD

SITE DE BITSCHWILLER-LÈS-THANN



✓ **E.H.P.A.D. : 70 LITS**

- arrêté de la Collectivité Européenne d'Alsace n° 2023-0041 du 23/01/2023 (HEBERGEMENT ET DEPENDANCE)
- arrêté ARS n° 2023-1825 du 06/12 2023 (SOINS)

libellés	E.H.P.A.D. - 70 lits	
	à c/ 01.02.2023	
HÉBERGEMENT :		
- Résident de plus de 60 ans		61,25 €
- Résident de moins de 60 ans		78,78 €
DÉPENDANCE :		
- GIR 1-2		21,95 €
- GIR 3-4		13,93 €
- GIR 5-6		5,69 €
PRIX DE JOURNÉE À LA CHARGE DU RÉSIDENT :		
- Résident de plus de 60 ans		66,94 €
- Résident de moins de 60 ans		78,78 €
CARENCE 3 JOURS :		
- Résident de plus de 60 ans		61,25 €
- Résident de moins de 60 ans		78,78 €
RÉSERVATION :		
- Résident de plus de 60 ans		41,25 €
- Résident de moins de 60 ans		58,78 €
SOINS :	à c / 1.01.2024	
- Hébergement permanent		62,07 €
- Hébergement temporaire		

	Tarifs 2023	% en hausse	Tarifs 2024
Du 1 ^{er} jour suivant le décès au 6 ^{ème} jour inclus	Tarifs « réservation » applicables à chaque site		Tarifs « réservation » applicables à chaque site
Après le 6 ^{ème} jour du décès du patient EHPAD par jour	10,00 euros		10,00 euros

En application de l'article R.314-149-III du CASF, et conformément au contrat de séjour validé en conseil de surveillance du 26/06/2023, une prestation de « réservation » est facturée jusqu'à ce que les objets personnels du résident (visés ici : les meubles) aient été retirés de la chambre, au maximum sur une durée de 6 jours suivant le jour du décès. A compter du 7^{ème} jour après le décès : si les objets personnels du résident (visés ici : les meubles) n'ont pas été récupérés par l'entourage (cf article 9.2 du contrat), une prestation « stockage de mobilier » est facturée.

TARIFS JOURNALIERS EHPAD

SITE DE THANN



✓ **E.H.P.A.D. : 78 LITS**

- arrêté de la Collectivité Européenne d'Alsace n° 2023-0041 du 23/01/2023 (HEBERGEMENT ET DEPENDANCE)
- arrêté ARS n° 2023-1825 du 06 /12/ 2023 (SOINS)

libellés	E.H.P.A.D. - 78 lits à c / 01.02.2023
HÉBERGEMENT :	
- Résident de plus de 60 ans	59,10 €
- Résident de moins de 60 ans	76,64 €
DÉPENDANCE :	
- GIR 1-2	21,95 €
- GIR 3-4	13,93 €
- GIR 5-6	5,87 €
PRIX DE JOURNÉE À LA CHARGE DU RÉSIDENT :	
- Résident de plus de 60 ans	64,97 €
- Résident de moins de 60 ans	76,64 €
CARENCE 3 JOURS :	
- Résident de plus de 60 ans	59,10 €
- Résident de moins de 60 ans	76,64 €
RÉSERVATION :	
- Résident de plus de 60 ans	39,10 €
- Résident de moins de 60 ans	56,64 €
SOINS :	à c / 1.01.2024
- Hébergement permanent	62,07 €
- Hébergement temporaire	

	Tarifs 2023	% en hausse	Tarifs 2024
Du 1 ^{er} jour suivant le décès au 6 ^{ème} jour inclus	Tarifs « réservation » applicables à chaque site		Tarifs « réservation » applicables à chaque site
Après le 6 ^{ème} jour du décès du patient EHPAD par jour	10,00 euros		10,00 euros

En application de l'article R.314-149-III du CASF, et conformément au contrat de séjour validé en conseil de surveillance du 26/06/2023, une prestation de « réservation » est facturée jusqu'à ce que les objets personnels du résident (visés ici : les meubles) aient été retirés de la chambre, au maximum sur une durée de 6 jours suivant le jour du décès. A compter du 7ème jour après le décès : si les objets personnels du résident (visés ici : les meubles) n'ont pas été récupérés par l'entourage (cf article 9.2 du contrat), une prestation « stockage de mobilier » est facturée.

TARIFS JOURNALIERS USLD et EHPAD

SITE DE CERNAY



- ✓ **SOINS DE LONGUE DUREE : 30 LITS**
 - arrêté de la Collectivité Européenne d'Alsace n° 2023-0042 du 23/01/2023 (HEBERGEMENT ET DEPENDANCE)
 - arrêté ARS n° 2023-2816 du 02/06/2023 (SOINS)
- ✓ **E.H.P.A.D. : 108 LITS**
 - arrêté de la Collectivité Européenne d'Alsace d'Alsace n° 2023-0041 du 23/01/2023 (HEBERGEMENT ET DEPENDANCE)
 - arrêté ARS n° 2023-1825 du 06 /12/ 2023 (SOINS)

libellés	ESLD - 30 lits		EHPAD - 108 lits		
	chambre à 1 lit	chambre à 2 lits	Bâtiment "Les Cigognes"	Bâtiment "Les Hérons"	
				chambre à 1 lit	chambre à 2 lits
	à c / 01.02.2023		à c / 01.02.2023	à c / 01.02.2023	
HÉBERGEMENT :					
- Résident de plus de 60 ans	62,82 €	59,21 €	60,62 €	63,81 €	60,93 €
- Résident de moins de 60 ans	87,85 €		78,49 €		
DÉPENDANCE :					
- GIR 1-2	28,90 €		21,95 €		
- GIR 3-4	18,34 €		13,93 €		
- GIR 5-6	8,11 €		5,95 €		
PRIX DE JOURNÉE À LA CHARGE DU RÉSIDENT :					
- Résident de plus de 60 ans	70,93 €	67,32 €	66,57 €	69,76 €	66,88 €
- Résident de moins de 60 ans	87,85 €		78,49 €		
CARENCE 3 JOURS :					
- Résident de plus de 60 ans	62,82 €	59,21 €	60,62 €	63,81 €	60,93 €
- Résident de moins de 60 ans	87,85 €		78,49 €		
RÉSERVATION :					
- Résident de plus de 60 ans	42,82 €	39,21 €	40,62 €	43,81 €	40,93 €
- Résident de moins de 60 ans	67,85 €		58,49 €		
SOINS :	à c / 1.03..2018		à c / 1.01.2024		
- Hébergement permanent			62,07 €		
- Hébergement temporaire					
Tarif unique	83,84 €				

	Tarifs 2023	% en hausse	Tarifs 2024
Du 1 ^{er} jour suivant le décès au 6 ^{ème} jour inclus	Tarifs « réservation » applicables à chaque site		Tarifs « réservation » applicables à chaque site
Après le 6 ^{ème} jour du décès du patient EHPAD par jour	10,00 euros		10,00 euros
En application de l'article R.314-149-III du CASF, et conformément au contrat de séjour validé en conseil de surveillance du 26/06/2023, une prestation de « réservation » est facturée jusqu'à ce que les objets personnels du résident (visés ici : les meubles) aient été retirés de la chambre, au maximum sur une durée de 6 jours suivant le jour du décès. A compter du 7 ^{ème} jour après le décès : si les objets personnels du résident (visés ici : les meubles) n'ont pas été récupérés par l'entourage (cf article 9.2 du contrat), une prestation « stockage de mobilier » est facturée.			

TARIFS JOURNALIERS USLD et EHPAD

SITE D'ALTKIRCH



✓ **SOINS DE LONGUE DUREE : 25 LITS**

- arrêté de la Collectivité Européenne d'Alsace n° 2023-0042 du 23/01/2023 (HEBERGEMENT ET DEPENDANCE)

- arrêté ARS n° 2023-2816 du 02/06/2023 (SOINS)

✓ **E.H.P.A.D. : 105 LITS, dont 2 lits d'hébergement temporaire**

- arrêté de la Collectivité Européenne d'Alsace n° 2023-0041 du 23/01/2023 (HEBERGEMENT ET DEPENDANCE)

- arrêté ARS n° 2023-1825 du 06/12/2023 (SOINS)

libellés	ESLD 25 lits	E.H.P.A.D. 105 lits
	A c / 01.02.2023	à c / 01.02.2023
HÉBERGEMENT :		
- Résident permanent de plus de 60 ans	60,15 €	60,75 €
- Résident permanent de moins de 60 ans	85,47 €	78,29 €
- Résident temporaire de plus de 60 ans		60,75 €
- Résident temporaire de moins de 60 ans		78,29 €
DÉPENDANCE :		
- GIR 1-2	28,90 €	21,95 €
- GIR 3-4	18,34 €	13,93 €
- GIR 5-6	6,74 €	5,52 €
PRIX DE JOURNÉE À LA CHARGE DU RÉSIDENT :		
- Résident permanent de plus de 60 ans	66,89 €	66,27 €
- Résident permanent de moins de 60 ans	85,47 €	78,29 €
- Résident temporaire de plus de 60 ans		66,27 €
- Résident temporaire de moins de 60 ans		78,29 €
CARENCE 3 JOURS :		
- Résident permanent de plus de 60 ans	60,15 €	60,75 €
- Résident permanent de moins de 60 ans	85,47 €	78,29 €
- Résident temporaire de plus de 60 ans		60,75 €
- Résident temporaire de moins de 60 ans		78,29 €
RÉSERVATION :		
- Résident de plus de 60 ans	40,15 €	40,75 €
- Résident permanent de moins de 60 ans	65,47 €	58,29 €
SOINS :		
- Hébergement permanent	à c / 1.03..2018	à c / 1.01.2024
- Hébergement temporaire		62,07 €
- tarif unique	83,84 €	

	Tarifs 2023	% en hausse	Tarifs 2024
Du 1 ^{er} jour suivant le décès au 6 ^{ème} jour inclus	Tarifs « réservation » applicables à chaque site		Tarifs « réservation » applicables à chaque site
Après le 6 ^{ème} jour du décès du patient EHPAD par jour	10,00 euros		10,00 euros
En application de l'article R.314-149-III du CASF, et conformément au contrat de séjour validé en conseil de surveillance du 26/06/2023, une prestation de « réservation » est facturée jusqu'à ce que les objets personnels du résident (visés ici : les meubles) aient été retirés de la chambre, au maximum sur une durée de 6 jours suivant le jour du décès. A compter du 7ème jour après le décès : si les objets personnels du résident (visés ici : les meubles) n'ont pas été récupérés par l'entourage (cf article 9.2 du contrat), une prestation « stockage de mobilier » est facturée.			

TARIFS JOURNALIERS EHPAD

SITE DE SIERENTZ



✓ **E.H.P.A.D. : 167 LITS**

- arrêté de la Collectivité Européenne d'Alsace n° 2023-0041 du 23/01/2023 (HEBERGEMENT ET DEPENDANCE)
- arrêté ARS n° 2023-1825 du 06 /12/ 2023 (SOINS)

libellés	E.H.P.A.D. - 167 lits à c / 01.02.2023
<u>HÉBERGEMENT :</u>	
- Résident de plus de 60 ans	56,44 €
- Résident de moins de 60 ans	73,99 €
<u>DÉPENDANCE :</u>	
- GIR 1-2	21,95 €
- GIR 3-4	13,93 €
- GIR 5-6	5,72 €
<u>PRIX DE JOURNÉE À LA CHARGE DU RÉSIDENT :</u>	
- Résident de plus de 60 ans	62,16 €
- Résident de moins de 60 ans	73,99 €
<u>CARENCE 3 JOURS :</u>	
- Résident de plus de 60 ans	56,44 €
- Résident de moins de 60 ans	73,99 €
<u>RÉSERVATION :</u>	
- Résident de plus de 60 ans	36,44 €
- Résident de moins de 60 ans	53,99 €
<u>SOINS :</u>	à c / 1.01.2024
Hébergement permanent	62,07 €

	Tarifs 2023	% en hausse	Tarifs 2024
Du 1 ^{er} jour suivant le décès au 6 ^{ème} jour inclus	Tarifs « réservation » applicables à chaque site		Tarifs « réservation » applicables à chaque site
Après le 6 ^{ème} jour du décès du patient EHPAD par jour	10,00 euros		10,00 euros

En application de l'article R.314-149-III du CASF, et conformément au contrat de séjour validé en conseil de surveillance du 26/06/2023, une prestation de « réservation » est facturée jusqu'à ce que les objets personnels du résident (visés ici : les meubles) aient été retirés de la chambre, au maximum sur une durée de 6 jours suivant le jour du décès. A compter du 7^{ème} jour après le décès : si les objets personnels du résident (visés ici : les meubles) n'ont pas été récupérés par l'entourage (cf article 9.2 du contrat), une prestation « stockage de mobilier » est facturée.

TARIFS JOURNALIERS EHPAD

SITE DE RIXHEIM



✓ **E.H.P.A.D. : 175 LITS, dont 2 lits d'hébergement temporaire**

- arrêté de la Collectivité Européenne d'Alsace n° 2023-0041 du 23/01/2023 (HEBERGEMENT ET DEPENDANCE)
- arrêté ARS n° 2023-1826 du 06/12/ 2023 (SOINS)

libellés	E.H.P.A.D. -175 lits à c/01.02.2023
HÉBERGEMENT :	
- Résident permanent de plus de 60 ans	62,83 €
- Résident permanent de moins de 60 ans	80,37 €
- Résident temporaire de plus de 60 ans	68,79 €
- Résident temporaire de moins de 60 ans	86,33 €
DÉPENDANCE :	
- GIR 1-2	21,95 €
- GIR 3-4	13,93 €
- GIR 5-6	5,84 €
PRIX DE JOURNÉE À LA CHARGE DU RÉSIDENT :	
- Résident permanent de plus de 60 ans	68,67 €
- Résident permanent de moins de 60 ans	80,37 €
- Résident temporaire de plus de 60 ans	74,63 €
- Résident temporaire de moins de 60 ans	86,33 €
CARENCE 3 JOURS :	
- Résident de plus de 60 ans	62,83 €
- Résident de moins de 60 ans	80,37 €
- Résident temporaire de plus de 60 ans	68,79 €
- Résident temporaire de moins de 60 ans	86,33 €
RÉSERVATION :	
- Résident de plus de 60 ans	42,83 €
- Résident de moins de 60 ans	60,37 €
SOINS : à c / 1.01.2024	
- Hébergement permanent	64,07 €
- Hébergement temporaire	

	Tarifs 2023	% en hausse	Tarifs 2024
Du 1^{er} jour suivant le décès au 6^{ème} jour inclus	Tarifs « réservation » applicables à chaque site		Tarifs « réservation » applicables à chaque site
Après le 6 ^{ème} jour du décès du patient EHPAD par jour	10,00 euros		10,00 euros
En application de l'article R.314-149-III du CASF, et conformément au contrat de séjour validé en conseil de surveillance du 26/06/2023, une prestation de « réservation » est facturée jusqu'à ce que les objets personnels du résident (visés ici : les meubles) aient été retirés de la chambre, au maximum sur une durée de 6 jours suivant le jour du décès. A compter du 7ème jour après le décès : si les objets personnels du résident (visés ici : les meubles) n'ont pas été récupérés par l'entourage (cf article 9.2 du contrat), une prestation « stockage de mobilier » est facturée.			